

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

CONVOCare S

UFI: GG2S-PURQ-QJ9G-7QU9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent anti-traces

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Convotherm Elektrogeräte GmbH

Rue: Talstr. 35

Lieu: D-82436 Eglfing

Téléphone: +49 8847 67 0

Téléfax: +49 8847 414

E-mail: info@welbilt.com

Interlocuteur: Kundendienst - after sales

E-mail: info@welbilt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: +32 70 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide phosphorique

Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P234

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 2 de 11

P310
P390

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseils supplémentaires

Le mélange a une faible capacité tampon (réserves acides/alcaliques). (Young et al.)

2.3. Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-38-2	Acide phosphorique			10 - < 15 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H290 H302 H314			
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)			5 - < 10 %
	614-484-1			
	Aquatic Chronic 3; H412			
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides			1 - < 5 %
	931-292-6		01-2119490061-47	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = 2740 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1250 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25		
68439-51-0	614-484-1	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)	5 - < 10 %
	par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
	931-292-6	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 3 de 11

montrer l'emballage ou l'étiquette.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Traitement médical nécessaire.
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau, Mousse, Extincteur à sec, Poudre d'extinction, ABC-poudre, Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Oxydes d'azote (NO_x), Gaz/vapeurs, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser uniquement des équipements résistants aux acides. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter de: génération/formation d'aérosols

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 4 de 11

Préventions des incendies et explosion

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Matériau approprié pour Récipient: Polyéthylène

Matériau déconseillé pour Récipient: Métal, Métal léger.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: alcalies (bases).

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas conserver à des températures inférieures à : 5 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	-	1		8 h	
		-	2		15 min	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-38-2	Acide phosphorique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,92 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,73 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de pénétration: > 480 min.

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil avec filtre à particules (EN 143); P1 / P2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 5 de 11

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	vert	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		0.6
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		miscible.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		23 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)		123 hPa
Densité (à 20 °C):		1,080 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion non applicable	
Température d'inflammation spontanée solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes Non comburant.	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

Information supplémentaire

Réserve acide [g NaOH/100 g produit]: 4
 À la température de test 55 °C le taux de corrosion à la surface d'acier ou d'aluminium est $\geq 6,25$ mm l'an

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 6 de 11

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: alcalies (bases).

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : alcalies (bases).

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Oxydes d'azote (NOx), Gaz/vapeurs, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique				
	orale	DL50 mg/kg 1250	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 2740	Lapin		
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)				
	orale	DL50 mg/kg > 2000	Rat		
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides				
	orale	DL50 mg/kg > 2000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg > 2000	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 7 de 11

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1 - 10 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1 - 10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 10000 mg/l)		Pseudomonas putida		
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,26 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,19 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-51-0	Alcohols, C12-14 (even numbered), ethoxylated propoxylated (> 2.5 moles EO/PO)			
	OCDE 301B	> 60 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 8 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Amines, C12-14 (even numbered) -alkyldimethyl, N-oxides	< 2,7

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
non applicable

12.7. Autres effets néfastes

aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

060104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide phosphorique et acide phosphoreux; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

060104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide phosphorique et acide phosphoreux; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1805

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**

ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 9 de 11



Code de classement: C1
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 80
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Code de classement: C1
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PHOSPHORIC ACID SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Marine polluant: -
 Dispositions spéciales: 223
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 10 de 11



Dispositions spéciales:	A3 A803	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y841	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		856
IATA-Quantité maximale (cargo):		60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.? en cas de malaise.
Peut être corrosif pour les métaux.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Information supplémentaire

À la température de test 55 °C le taux de corrosion à la surface d'acier ou d'aluminium est $\geq 6,25$ mm l'an

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3

Information supplémentaire

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCare S

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3050882

Page 11 de 11

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le produit ne doit être manipulé que par des adultes de plus de 18 ans, suffisamment informés de la manipulation adéquate, des caractéristiques dangereuses du produit et des mesures indispensables de sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)